Bénéfices de Guerre
Impôts — Comptabilité
W. VAN AERT & G. DEMARCQUAUX
Rue Daliez, 23, Place Thiers, TOURCOING. 451

NOUVELLES MILITAIRES

DÉCORATIONS. — Paris, 5 juin. — Du « Journal Officiel » : M. Chartier, surgent au 6e d'infanterie, est affecté à la prison militaire de Lille comme adjudant greffier.

LES FILS D'ÉTRANGERS ENGAGÉS VOLONTAIRES. — Le ministre de la Guerre fait connaître que les fils d'étrangers de la classe 1918, engagés pour la durée de la guerre avant le 1er janvier 1919 doivent accomplir trois ans de service à compter du jour de leur engagement.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Défaut d'immatriculation. — Pour avoir omis de faire leur déclaration d'employés à la Mairie de leur résidence, les nommés Arthur Dumont, à Linselles; Gustave Kiens, 37 ans, à Roubaix; Gustave Mass, 39 ans, à Roubaix; Jules Schelemann, à Halluin, et Maurice Vanzeveteke, à Roubaix, sont condamnés chacun à une amende de 25 fr. La déclaration doit être faite dans les huit jours qui suivent l'arrivée. — Pour défaut de visa de sa feuille d'immatriculation, le sieur Yvan Van Overbeke, journalier à Halluin, écopie 16 francs d'amende.

Délient d'usinage. — 25 francs d'amende à Lucien Gaquerre, Louis Lesesle, 30 ans, marchand de légumes, à Lille, Florimond Mauroem, 24 ans, marchand de charbon, à Lezennes, Emma Sayen, 47 ans, épicière, à Lille, qui n'ont pas affiché le prix des marchandises en magasin.

Rouge et désarmés. — 100 francs d'amende à Hippolyte Vaborvertrald, 25 ans, peintre, rue Geoffroy-de-Villaire, à Lille, pour violences sur la personne de Victor Paul, 48 ans, chef magasinier à l'établissement de Wanyrock.

— Les nommés Arthur dernier, les deux frères Edmond et Maurice Godeschalck, sujets belges, ont, au cours d'une rixe dans un cabaret, 119, rue de Juliers, porté des coups de couteau à un de leurs compatriotes. Le tribunal leur infligea pour défaut respectivement 1 et 2 mois de prison.

— 100 francs d'amende à Ernest Vandenbeuck, 18 ans, manœuvre aux Etablissements Mahieuzet, à Lens, pour coups portés à son chef d'équipe, Ernest Hoogbe, 38 ans.

— Jules Lépez, 20 ans, journalier à Haubourdin, et les frères Crano, Adalbert, 30 ans, et Robert, 29 ans, et sont boulier, le dernier décédé, au cabaret Harry, rue des Moulins à Haubourdin. Lépez, qui a provoqué et fait blessé d'un couteau, est condamné à 15 jours de prison avec sursis; les frères Crano chacun 100 francs d'amende.

Vol et recel. — La nommée Sylvie Lecuyer, 29 ans, soupçonnée au tissage Lesur, à Roubaix, vient fait pincer le 22 avril dernier, à voler des bobines de laine. 1 mois de prison. Le commissaire Richard, au cours d'une enquête à Mons, a découvert la malfaisante, sous prétexte Bert, femme Verhaeme, 30 ans, cabaretière, rue de Wasquehal, à qui le tribunal inflige 6 mois de prison ainsi que les saisies.

Infractions diverses. — Le 27 mars dernier, le nommé Victor Bonte, 45 ans, marchand de charbons à Roubaix, rue Vauban, a vendu du charbon à raison de 25 francs le 100 kilos alors que la taxe municipale était à cette époque, fixée à 20 le 100 kilos. Le combustible avait été acheté à Hornes (Nord) au particulier, au prix de 15 francs, et, en ajoutant les divers frais de transport, Bonte ne aurait pas réalisé un bénéfice exagéré. Le procureur de la République réclame néanmoins une peine sévère; l'action de la loi de 1920 contre les spéculateurs illicites implique deux éléments : approximation avec intention, et bénéfices exagérés. Le prévenu a le prix de vente qui excède le 20e du taux de vente. Le tribunal condamne Bonte à 1 mois de prison et 500 francs d'amende.

Mendicité frauduleuse. — Le sieur Henri Mallet, 40 ans, marchand de charbons à Mons-en-Barœul, revenant de Lille, le 8 mai dernier et retournant à Mons, par un camion automobile chargé de 6.000 kilos de sable. Avant de s'enfuir sur le pont du Lion-d'Or, il attrape avec raisons, mais n'a pu arrêter en temps son camion qui vint écraser un piéton, Jean Cuquelle, 55 ans, ouvrier chez Cre-pel. La victime, projetée à 8 mètres sur le pavé du pont, fut relevée entre les rails du tramway, quasi expirante. Transportée d'urgence chez le docteur Carrelaere, elle y rendait, peu après, le dernier soupir. Les quelques témoins de la scène affirment que le véhicule, qui ne devait pas, suivant l'écriteau, aspose à l'entrée du pont, dépassé la vitesse d'un homme au pas, faisant au moins de 10 à l'heure. L'incidé n'avait que l'avertissement réglementaire et ne servait habituellement qu'au [illegible] Mallet, il eut beau crier pour arrêter Coquelle, le pont, pente glissant par un [illegible], 3t désque le lourd camion Mallet, chargé me regrets les plus vifs, expie aux imprudence par un mois de prison avec sursis et une amende de 150 francs. Le tribunal réserve en outre des dommages-intérêts à libeller par la partie civile et une pension à allouer à la veuve de la victime.

Violences à agent. — Le jour avril dernier, vers 7 heures du soir, le nommé Marcous Sibacher, 27 ans, mécanicien à Lille, passait avec un groupe de camarades à hauteur du Café Ballerus, lorsqu'il fit tomber — maintenance ou brimade — le bâpi d'un officier de chasseurs, le lieutenant André Barory, installé à la terrasse de l'établissement. Le lieutenant Barory explique que sa coiffure lui a été arrachée et jetée par terre, et qu'en ayant demandé explication au prévenu, ce dernier la lui enleva à nouveau et compliqua l'incident d'une paire de gifles. Il y eut aussitôt un rassemblement, et une petite échauffourée, où l'officier reçoit un coup de pied anonyme. L'agent de police Lengrand verbalisa, malgré le désir du lieutenant de laisser tomber l'incident, et plainte fut déposée par le colonel du régiment pour violences sur la personne d'un commandant de la force publique, dans l'exercice de ses fonctions. Les témoins cités : un garçon de café, un commerçant et les compagnons du prévenu, n'ont pas vu le début de la scène et ne peuvent corroborer les affirmations de l'officier relative à l'ouverture des hostilités. Le prévenu se défend de toute intention malveillante; il a pu renverser le képi inconsciemment et n'aurait riposté par des coups de lui qu'après avoir reçu un coup de cravache du plaignant. Le ministère public, malgré l'imprécision des témoignages, déclare s'en tenir aux explications du lieutenant, dont la parole d'honneur ne peut être mise en doute, et réclame une sanction modérée. Me Mothy défend l'incriminé qui est condamné à un mois de prison que le tribunal n'a pas cru devoir adoucir du sursis.

Entravé à la liberté du travail. — Le sujet belge Joseph Verasdorf, journalier, aux travaux de déblaiement à Comines, au cours de la dernière grève de mai, est venu sur le chantier, inciter les non-grévistes. Surtout au compagnon Selfier, il a menacé dans des termes grossiers, et constituant, par la clarté de l'intention, le délit d'entrave à la liberté du travail. « Si tu veux continuer de travailler, je vais te taper sur la g... » Le chef de chantier, Robert Golfin, intervint en expulsant le troublant. Après réquisitoire du procureur de la République, qui demande l'expulsion de cet indésirable, le Tribunal lui inflige deux mois de prison.

Spéculation illicite. — La nommée Julie Noys, 38 ans, née à Croix, boucherie à Roubaix, 15, boulevard de Paris, est une marchande de charbon occasionnelle. Le 17 février dernier, elle a mis en vente du combustible à raison de 8 francs les 100 kilos, bien au-delà des prix-limites, fixés par l'Office départemental des charbons et publiés dans un avis inséré dans le « Journal de Roubaix ». Elle prétendait le ravitaillé des cambouseurs de charbon revenant du pays minier, à la faisant des offres alléchantes. C'est alors qu'elle achète une voiture de charbon à un sieur Bocqhe, d'Hazebrouck, qui lui laissa son place au marchandage à raison de 20 fr. les 100 kilos au profit de 6 francs par 100 kilos, pour exagéré, le ministère public voit, dans ce système de surfaites, une circonstance aggravante de nature à amener la hausse. Après plaidoirie de Me Bracker d'Hinge, qui essaie d'apitoyer le tribunal sur une situation de famille peu intéressante, la dame Noys écoule 300 francs d'amende, insertion d'un extrait du jugement dans le « Journal de Roubaix » et affichage pendant huit jours à la porte du domicile.

Infraction à la loi sur la mendicité. — Une dame, Cécile Dhennin, habitant Lille, 97, rue Desrousseaux et sa fille, Sidonie Rannier, épicière, ont été, en août, le 19 novembre dernier, sous le prétexte de la vente, un produit exclusivement composé d'oléo-margarine. Elles sont acquittées comme avant, de la loi. La nommée Flore Brillon, jeanne Luys, pâtissière, 4, rue des Buissons, qui leur avait fourni ce produit, sans se conformer aux conditions d'emballage et présentation prescrites par la loi, récolte une amende de 100 fr.

Vol. — Les nommés Désiré Pellier, Charles Lamand et Arthur Tailler, journaliers à Wattrelos, chez qui on a trouvé des [illegible] volés, au préjudice des armées alliées, sont poursuivis pour vol. Le tribunal ne peut, en la présente, les vraisemblablement conserver du souvenir de guerre, et le tribunal substituant à cette incrimination raisonnable l'infraction moins grave de détention d'armes de guerre sans autorisation, leur octroie à chacun 25 francs d'amende.

Vol et complicité. — Les nommés Joseph Williaus, Emile Deschryver et Raymond D'Hulst, manœuvres à Armentières, se sont approprié des tuyaux de plomb récupérés dans les ruines de l'église St-Waast. Williaus est seul condamné à une peine d'un mois d'emprisonnement avec sursis.

Vol. — 8 jours de prison avec sursis à Georges Delegny, 40 ans, cambelier, prévenu de vol de chaudron au préjudice de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

— La nommée Maria De Ruyck, femme Demeyer, 50 ans, ménagère, à Tourcoing, a été vue ramassant un portefeuille contenant 150 francs, que venait de laisser tomber de son fiacre à provisions, à une de l'Epiceria Castel, une dame, Hermance Wingrou. Ce procédé indélicat est sanctionné par une amende de 50 fr et 6 jours de prison avec sursis.

— Le 17 mars dernier le sieur Cyrille Capoen, 23 ans, employé à Comines, pour le compte d'un entrepreneur de déblaiement M. Couper, s'est emparé d'un dessus de poêle trouvé dans les décombres de l'usine Schouteten au fin d'amende.

Recel. — Le 3 avril dernier, au cours d'une perquisition pratiquée dans des conditions que la défense reproche de démontrer illégales, chez un sieur Louis Delemasure, 40 ans, brocanteur à Tourcoing, le commissaire de police inquisiteur découvrit au grenier pêsant un tas de chiffons, 5 à 6 kilos de bobines de laine bleu, de provenance douteuse. L'accusation affirme le vol de marchandises provenant de vols commis dans des filatures par le prévenu; mais la preuve n'est pas stable, bien que la bande présumée du receleur de brocanteur comporte une charge sérieuse. Delemasure, qui a quitté du délit de recel et condamné à une amende de 200 francs pour infraction à la loi sur le brocantage, qui oblige à consigner toutes ses opérations commerciales sur un registre spécial.

LA QUESTION DES VINS DEVANT LE TRIBUNAL DES DOMMAGES DE GUERRE DE LILLE

Au début de son audience de samedi, le Tribunal de dommages de guerre a rendu sa décision sur la question de savoir si les sinistrés sur les vins étaient requisitionnés par l'ennemi, ont droit à la valeur de 1914 du remplacement. C'est l'affirmative qui a triomphé, conformément à la thèse soutenue par l'administration préfectorale.

Dans un long jugement, le tribunal proclame que le législateur de 1919 a entendu assurer aux sinistrés [illegible] la réparation intégrale de leurs dommages, qu'il n'y a pas lieu d'exclure de cette réparation intégrale les vins, pour présente qu'ils sont consommés, [illegible] la loi ayant expressément mentionné [illegible] le linge du corps dont la durée d'usage est beaucoup moindre que celle des vins dont la consommation appartient, dans bonne raison surtout, à plusieurs générations, que d'ailleurs les [illegible] et les fûts rentrent bien dans la catégorie [illegible] prévue dans la loi sous la dénomination de [illegible] pillier d'habitation.

MARCHÉ DES CHANGES A L'ÉTRANGER du 6 juin : Sur Paris, 50.95; sur Belgique, 48.65; [illegible] banque, 6 25/32; prêts à court terme, 6. [illegible] Amsterdam : 97 ½. New-York : Sur Paris, 18.102; sur Londres, 386; [illegible] transfert, 381; sur Bruxelles, 13.42. Genève : Sur Paris, 43.35; sur Belgique, 21.56; sur Londres, 44.125. Amsterdam : Sur Paris, 21.325; sur Londres, 104.90; sur Belgique, 52. Bruxelles : Sur Paris, 95.62; sur Londres, 46.73.

LA VIE SPORTIVE

HIPPISME

Le Concours hippique international au Club hippique de Roubaix

LA PREMIÈRE JOURNÉE

Samedi, a eu lieu, sur la piste de Breucq, la première journée du Concours hippique international, organisé par le Club Hippique de Roubaix.

Dans l'assistance, composée surtout d'amateurs, on remarquait la présence de M. le colonel Gossert, commandant le 5e chasseurs à cheval, de Lille.

La musique du 43e d'infanterie a excellemment exécuté quelques morceaux de musique pendant le concours.

Les épreuves se sont déroulées par un temps plutôt frais. Heureusement, il n'y eut que quelques averses éparses. Aucun accident à signaler, mant la chute de deux officiers belges, le comte de Loez-Corwarzen, du 4e chasseurs à cheval belge et le lieutenant Boulpoux, du même régiment, qui en eut été quittes pour un moment d'émotion.

LE CLASSEMENT

Voici les résultats des épreuves :

Première épreuve, réservée aux sous-officiers du 1er corps d'armée, montant des chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée et non affectés à un officier (10 obstacles environ). — 1er, « Tambour », aspirant Dallerot, 6e chasseurs à cheval, en 1' 21" 2/5; 2e, « Iris II », adjudant Beaupoux, 6e chasseurs, en 1' 26"; 3e, « Lorpret », adjudant Ribreux, 6e chasseurs, en 1'32"; 4e, « Rhin », aspirant Delmrange, 6e chasseurs, en 2' 07"; 5e, « Oiseau », M.-d.-l. Picquet, 6e chasseurs, en 2' 31". Des nouvelles et prix ont été attribués aux vainqueurs.

Deuxième épreuve : Prix d'essai, réservé aux gentlemen, pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée française, n'ayant jamais gagné en un ou plusieurs prix 500 francs en concours hippique et montés par des gentlemen (10 obstacles environ). — 1er, « Capri », M. Fernand Motte, de Roubaix, en 1' 12" 3/5, prix de 300 fr.; 2e, « Darling », M. André Cabour, de Lille, en 1' 26" 2/5 (prix de 200 francs de la Compagnie du Nord); 3e, « Jaxa », M. Marcel Guyot, de Marcq-en-Barœul (Pas-de-Calais), en 1' 34" (prix de 100 francs); 4e, « Chihuahua », M. Max Delesalle, de Lille, en 1' 34" 3/5 (prix de 100 fr.); 5e, « Rajah », M. Maurice Desmarières, de Lille, en 1' 34" 4/5 (prix de 100 fr.); 6e, « Fanny Girl », M. Jacques Delesalle, de Lille, en 1' 35; 7e, « Candidence », lieutenant Houlpoux; 8e chasseurs belges, en 1' 37" 2/5; 8e, « Game-Chick », M. Jean Valdelièvre, de Lille, en 1' 40"; 9e, « Nella », M. Léon Bouvy, de Roubaix, en 1' 41"; 10e, « Bachelor-Gay », M. Alexandre Cauliez fils, de Lille, en 1' 47" 1/5. Les quatre derniers ont obtenu des lots de rubans.

LES COURSES A ENGHIEN du 5 juin

Prix du Riverain. — 1. Dame de Magny (Lemos), gag. pet., 19.50, pl., 14.00; 2. Alliance Marée (Bussen), pl., 19.00; 3. Yallow Feller (Gauthier). — Non placés : Nubek, Milita, Le Sarcophile.

Prix de la Margeride. — 1. Mlle Jacqueline Bourdalé, gag. pet., 25.00, pl., 14.00; 2. Glaïon (Legrand), pl., 13.00; 3. Lous Pine (Dujardin). — Non placés : Le Sabre, [illegible].

Prix du Cher. — 1. Skrewer (Mitchell), gag. pet., 218.50, pl., 54.00; 2. Bonnaire Quinza III (Dujardin), pl., 19.50; 3. Rabanito (Toutain). — Non placés : Malestier, Irkoutsk, La Bibliothèque, Occoburg.

Prix Lemesh. — 1. Hérod XII (Mitchell), gag. pet., 25.50, pl., 24.50; 2. Revok (Peart), pl., 57.50; 3. Thiaito (Thibault). — Non placés : Danseur du roi, Dorville, Odin III.

Prix du Morvan. — Castalbaleon (Semblat), gag. pet., 66.50, pl., 25.00; 2. Aiselle, pl., 32.50; 3. La Bambro (Gaudiey), pl., 30.00. — Non placés : Iguacoort, Silisaria, Pin Gaulle, Silver Spangle, Fanfione d'Orient et Lamach, tombés.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA FOULE D'ACCESSION. — C'est aujourd'hui que se disputent à Lille, Avenue de Dunkerque, les premières rencontres du championnat de France, deux Clubs figurant en série A se rencontrent prochain. Le premier match aura lieu à 2 heures entre le Racing Club d'Arras et le Sporting-Club Tourcoing; le second à 3 h. 30 entre l'Amical-Club, l'Olympique de Roubaix et l'Union Sportive de Dunkerque.

ATHLÉTISME

UN GRAND INTERCLUB AU RACING-CLUB DE ROUBAIX. — Le dimanche 13 juin se déroulera sur le magnifique terrain du Parc Jean Jaurès, un interclub auquel toutes les grandes sociétés du Nord prendront part. En outre, le Club Valère Wasteels y sera également disputé. Le programme de la réunion a été établi comme suit : 100 mètres plat; 110 mètres haies (pour deux sociétés); 400 mètres plat; de Challenge Valère Wasteels; 100 mètres plat; 1500 mètres plat, 1.000 mètres, 400 mètres plat; 250 m. chacun); 1600 mètres, relais 14 coureurs, 400 mètres chacun), saut en hauteur avec élan; lancement du disque, lancement du poids. De plus il sera réservé pour le 100 mètres, un 50 mètres, saut en longueur sans élan, et un 12 mètres relais (4 coureurs de 50 mètres).

Les engagements pour l'interclub sont de 1 fr. par coureur, remboursé aux partants. Les sociétés sont engagées du [illegible] ces engagements Cercle-Athlétique de R.C.R. [illegible] la Commission des Sports athlétiques de R.C.R. [illegible] pour le 11 juin tout dernier délai.

Nous publierons le Novice, à Roubaix.

[illegible] depuis le règlement du Challenge V. Wastels.

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE. — Voici la liste des coureurs officiellement inscrits dans le Tour de France : 1. Engel, de Christophe, Malakoff; — 2. Pirmin Lemoto, [illegible] Ribore Barbaldini, Paris; — [illegible] Pélissier, Paris; — 5. Francis Pélissier, Paris; — 6. Louis Mengham, Rennes; — 7. Paul Duboc, Mourcourt; — 8. Joseph Vandaele, Mouscron; [illegible] Jean Cornet, Hérstal; — 10. Louis Mottet, Moulins-sur-Allier. — 11. Jean Masson, Bétinnes; — 12. Alfred Steens, Tongrinne; — 13. Léon Scieur, Floreffe; — [illegible] Emile Masson, Sterbeek-les-Liège. — 15. Philippe Thys, Andenlecht; — 16. Didier Masland, Châtelet-sur-Sambre.

Comme on peut le voir à la simple inspection de cette première liste, les hommes les plus qualifiés sont déjà inscrits et nous promettent d'ores et déjà la lutte la plus intéressante entre eux.

Mais la liste s'augmentera certainement, car il est peu de Tours de France qui n'aient réuni au moins 150 engagés.

BOXE

PARIS. — Paul Hans, champion de France des poids lourds a été mis Knock-out par Journée, au le round d'un combat qui devait en comporter quinze.

LAWN-TENNIS

ROUBAIX. — Racing Club de Roubaix. — Le R.C.R. rencontre aujourd'hui à Paris un match élimination de Critérium de France, interclubs par équipes le C.A. Société Générale. L'équipe du Racing est composée de Henri Dière, Maurice Vandendriessche, Louis Niaes, Ch. Bérépel et Pierre Chatelles.

TOURCOING. — Sporting-Club Tourcoing. — Les joueurs engagés dans le Tournoi double sont priés de se trouver dimanche à 9 h. sur les courts de la rue de Verseuse.

AUTOMOBILISME

RALLYE AUTOMOBILE OSTENDE (Samedi 10 juillet). — Le Royal Automobile Club de Belgique organise le samedi 10 juillet, avec le concours de la ville d'Ostende, un Rallye Automobile avec Ostende comme ville d'arrivée.

Les concurrents pourront parcourir, à leur choix, l'un des itinéraires suivants, qu'ils devront indiquer au moment de leur engagement.

1. Anvers, Arrachot, Charleroi, Mons, Blankenberghe, Ostende (316 kilom.) — 2. Bruxelles, Diinant, Blankenberghe, Ostende (328 kil.). — 3. Charleroi Bruxelles, Wavre, Charleroi, Blankenberghe, Ostende (315 kil.). — 4. Gand, Bruxelles, Charleroi, Mons, Blankenberghe, Ostende (317 kil.). — 5. Hasselt, Haslon, Arrachot, Charleroi, Blankenberghe, Ostende (318 kil.) — 6. Liége, Namur, Dinant, Blankenberghe, Ostende (318 kil.). — 7. Mons, Bruxelles, Charleroi, Blankenberghe, Ostende (318 kil.). — 8. Namur, Ciney, Rochefort, Dinant, Blankenberghe, Ostende (322 kil.). — 9. Ostende, Bruxelles, Mons, Blankenberghe, Ostende (326 kil.). — 10. Spa, Dinant, Mons, Blankenberghe, Ostende (326 kil.).

Les engagements, à droits simples, seront reçus, jusqu'au 10 juillet, à droits doubles, jusqu'au 6 juillet, au Royal Automobile Club de Belgique, 63, rue de la Régence, Bruxelles; 20 fr. pour les membres du R.A.C.B., d'un cercle payant en cette ville étranger reconnu; 40 fr. pour les autres automobilistes et cyclomotistes.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Amical-Club Dolemane. — Réunion générale obligatoire dimanche 6 juin, à 9 h. précises du matin, chez Duprez, angle des rues des Fossés et Pierre-de-Roubaix. Ordre du jour : Challenge et Championnat d'athlétisme.

COLOMBOPHILIE

ROUBAIX. — Au cours de sa réunion mensuelle, le Cercle Union, Café Pandora, a modifié les entraînements de pigeons comme suit : tous les lundis et mardis à partir du 7 juin, Sedin; les lundis, Albert ou Saint-Just. Les pigeons seront reçus chez M. Delaere, rue de Lannoy, 52; Jules Verbeke, cabaretier au Salon d'Eau, Grand'Place; Leefaid, au Tambour des Zouaves, rue Blanchemaille.

ROUBAIX. — Dimanche 6 juin, à 3 h., Café Pandora, rue Pauvrée, vente de 62 jeunes pigeons bagués, provenant des meilleurs amateurs de Limoges, 21618

JEU DE BOULES

ESTAIMPUIS. — Dimanche 6 juin, concours jeu, 5.000 fr., chez Dupont. Inscript. 6 h. matin à 5 h. 30 soir. 2 mises pour 10 fr. Poules faite le 30 mai : deux 9-5 et 17-9-000. Jeux couverts. 28279

COMBATS DE COCS

AUJOURD'HUI dimanche 6, concours chez Dusramps, 34, rue du Château. Au parc à 4 h. 25640

TIRAGES FINANCIERS

du 6 juin 1920

Ville de Paris, 1886. — La n. 607.974 est remboursé par 200.000 francs. Les numéros 588.619, 222.154, 275.746, 530.353 sont remboursés chacun par 10.000 fr. Les numéros 204.756, 263 099, 296 975, 333.180 par 5000 francs.

Ville de Paris 1912 (3 0/0). — La n. 475.308 est remboursé par 50.000 fr. La n. 12.600 est remboursé par 10.000 fr. Les numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 fr.; 194.140, 118 919, 509.906, 47.958, 506.620

Crédit Foncier. — Obligations Communales 1879. — La n. 604 078 gagne 100 000 fr. La n. 739 243 gagne 25.000 fr.

Obligations Communales 1880. — La n. 233.574 gagne 100.000 fr. La n. 760.768 gagne 25.000 fr.

Obligations Communales 1892. — La n. 264.548 gagne 100.000 fr. La n. 658.799 gagne 10 000 fr. La n. 322.533 gagne 5.000 fr.

Foncier 1909. — La n. 1.109.278 gagne 100.000 fr. La n. 895.844 gagne 10 000 fr.

Renseignements commerciaux

COTONS. — Le Havre 5 juin. — Ouverture — Marché calme. Ventes nulles — Juin 694; juillet, [illegible]; août, 685; septembre, 685; octobre, 685; décembre, 685; janvier, 681; février, [illegible]; mars, 682; avril, 683; mai, 686. — Liverpool. — Marché clos.

— New-York, 4 juin — (1re dépêche). — Juillet 34.69; octobre, 35.42; décembre 35.62; janvier, 34.65.

— Liverpool, 5 juin. — Clôture. — Août, 25"9; juillet, 2544; août, 2556; septembre, 2540; octobre, 2542; novembre, 2372; décembre, 2379; janvier, 2301; février, 2286; mars, 2291; avril, 2205; mai, 2174.

STATISTIQUE HEBDOMADAIRE DES COTONS. — Recettes aux ports du 1er janvier, 12.000; du Golfe 23.000; Pacifique, 19.000; dans 31 villes du l'intérieur, 45 000.

Total des recettes dans tous les ports des Etats-Unis pour la période du mois : 6.998.000.

Exportations pour la période : Grande-Bretagne, 39.000; le Continent, 27.000; le Japon, 20 000.

Total des exportations depuis le premier août, soit 9.937.000, dont [illegible] la Grande-Bretagne, 2.910.000, et pour le Continent, 2.207 000.

Stocks dans les ports, 1.016.000; stocks dans les 31 villes de l'intérieur, 957.000.

CAFÉS. — Le Havre 5 juin. — Ouverture. — Juin, 2[illegible]; juillet, 244; août, 239.50; septembre, 236; octobre, 234; novembre, 232.50; décembre, 230; janvier, 219; février, 214; mars, 208 75; avril, 207.[illegible]; mai, 204.

CONDITIONNEMENTS

ROUBAIX. — Conditions publiques des matières textiles. — Boulevard d'Hellemmes, place Faidherbe — Mouvement de la semaine du 31 mai au 5 juin : Laines peignées, 329.489 kil.; laines cheveux, 31 peignés, 172.459 kil.; fils cardés, 10.359 kil.; tissages et laines diverses, 56 958 kil.; cotons, jute, lin etc., 27.823 kil. Total, 572 026 kil. — Conditionnement, 1 172 kil. ouvr., filtrage, 292 opér.; dégrossage 28 kil. opér. — Le directeur général, J. Delattre.

ETATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances du 5 juin — Yvonne Dooms, rue Bayard, 27. — Carman Schopens, rue Charlemagne, 18. — Achille Libert, rue Nationale-nouvelle, 50. — Hélène Vanneuvbrock, rue Saint-Amand, 49. — Raymond Dupuis, boulevard de Cambrai, sur Selosse, 7. — Jean Brunbrock, boulevard de Colmar, 9. — Suzanne Crémon, rue Vauquelin, 39.

Publications de mariages du 5 juin. — François Dewyspre, rattacheur, rue de Tourcoing, cour Clayes, 5, et Sylvie Blanma, coigneuse, boulevard de Metz, cour Saint-Henri, 22. — Charles Schaliber, commis des contributions indirectes, à Croisilles (B.), et Lea Basten, sans profession, rue de la Chaussée, 47. — Arthur Prouvost, rempailleur de chaises, rue Fourcroy, 10, cour Wattrelos, 5 et Lucie De Meulemaere, ménagère, à Roubaix. — Maurice Corbeaux, employé rue Derrière, 173 bis, et Raymonde Upaliers, couturière, rue Jules-Dereqnancourt, 9. — Maurice Bisman, mécanicien, à Roubaix, et Croisbecke (B.), et Lea Basten, sans profession, à Roubaix.

Mariages du 5 juin. — Georges Dupoulembier, sans profession, Grand'Rue, 110, et Eliane Desprez, sans profession, boulevard de Strasbourg, 65. — Georges Dewaeniet, peintre, rue de l'Epeuleche, impasse Ballet, 49, et Elise Moreau, ménagère, rue Gilbert-de-Sarre, 4. — Fernand Roussel, journalier, à Bottignies, et Blanche Delplanque, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix, 19. — Fernand Capart, corroyeur à Peca, et Laure Hainaut, servante, rue d'Inkermann, 85. — Jean Dhont, maçon, à Mouscron, et Suzanne Strubbe, coigneuse, rue de la Barbe-d'Or, cour Buyck, 4. — Raymond Grevelle, aquarist, rue de Naples, cour Dupriez, 7, et Marie Vanhiel, coigneuse, rue Dachy, 50. — Marius Lédrard, mécanicien, rue Molinel, 5, et Germaine Hurlin, sans profession, rue Barcroi, 64. — Arthur De Clerck, rattacheur, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 6, et Claire De Pires, coigneuse, rue de Tourcoing, cour Jonville, 14. — Henri Morelle bouquetier, rue de Maubeuge, fort Le Midan, 40, et Laure Vandepotte, vivandière, rue Wanquel, 34. — Edouard Blondeel, tisserand, rue des Velocipèdes, cour Faidherbe, 3, et Raymonde Verhaegen, tisserand, cour d'Isly, 101. — Georges Vanmeulen, valet de chambre, boulevard d'Armentières, 112, et Gilberte Gerrain, cannetière, rue de Beauvais, 1re cour Perret, 3. — André Milleramps, mécanicien, à Tourcoing, et Andrée Dubois, couturière, rue de Mouvaux, 90. — Richard De Vlieck, tisserand, rue Franklin, 160, et Léonie Repoux, coigneuse, à Roubaix. — Alfred Woestelock, jockey, rue Lazarus, cour Immobilière 3, et Jeanne Vandercruyssen, coigneuse, à Roubaix. — Albert Breucke, tireur, rue Roche, 14, et Germaine Agache, piqueuse, rue Lamartine, 3. — Henri Bernas, rôtier, à Ville, et Marguerite Boussart, bonnetière, rue de Lannoy, 301. — Adolphe Vandendriessche, tisserand, rue de Condé, 84, et Jeanne Vriant, sans profession, à Roubaix. — Rémi Verriest, tisserand, rue des Longues Haies, 212, et Marthe Coppens, empaqueteuse, à Roubaix. — Ernest Lirum, rattacheur, à Ryes, et Suzanne Gosselinne tricoteuse, rue d'Alger, 10c. — Lévin Vanneydeveld, apprêteur, rue Turrel, 144, et Léontine Ghysens, tricoteuse, rue des Magnoliers, cour Saint-Antoine, 8. — Henri Peribergbien, teinturier, rue Decrême, 134, et Berthe Demiel, tisserande, à Roubaix.

Décès du 5 juin. — Madeleine Demel, 31 ans, rue des Anges, 59. — Agnès Lembrette, 3 mois, rue d'Austerlitz, 7.

CROIX. — Naissance. — Albert Scutté, rue Chevreul, 7.

Publication de mariage. — Arthur Desrumaux, voyageur de commerce, à Tourcoing, et Marie Chotteau, sans profession.

Décès. — Mathilde Vallacker, 49 ans, rue Saint-Pierre, 74.

LILLE, La Madeleine, ROUBAIX, Tourcoing, MOUSCRON et Retour

Lille	5 10	—	5 49	7 35	8 40	9 00	11 35	12 00	12 45	14 15	17 15	18 24	22 23	22 37	0 20								
La Madel.	»	—	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
Fives-S. M.	»	—	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
Croix - W.	5 23	—	5 53	8 06	8 58	10 03	»	12 08	12 53	14 23	17 23	18 27	22 30	»	0 33								
Roubaix	5 28	—	»	» 8 15	8 58	10 08	11 48	12 13	13 03	14 33	17 33	18 42	22 41	22 50	0 38								
Tourc. arr.		—	6 06	8 20		10 15	11 55	12 20	13 10	14 40	17 40	18 49	22 48	22 58	0 45								
dép.			4 47	8 40				14 37		15 22		19 14											
M. à Leux.			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
Mouscron			5 »	9 02				13 50		15 35		19 27											

Mouscron	—	—	6 45	»	9 40	»	15 58	»	»	17 27	»		»	»	22 »								
M. à Leux.	—	—	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»								
Tourc. arr.	—	—	6 58	»	9 53	»	16 11	»	»	17 40	»		»	»	22 13								
dép.	5 20	6 30	7 35	7 35	10 34	13 03		17 10	17 35	18 04	18 30	19 01			22 51								
Roubaix	5 27	6 37	6 50	7 42	8 02	10 41	13 12		17 17	17 42	18 11	18 37	19 10	20 38	22 58								
Croix - W.	5 34	»	6 59	7 49	8 09	10 48	13 19		17 24	17 49	18 18		»	19 17	20 45	23 05							
Fives-S. M.	»	—	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»							
La Madel.	»	—	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»							
Lille	5 45	6 50	7 10	8 »	8 20	10 59	13 30		17 35	18 »	18 29	18 50	19 28	20 56	23 16								

WASQUEHAL. — Naissances. — Denise Duhamel, rue de Tourcoing, 110. — Jean Beaucotre, rue de Tourcoing, 86.

Mariage. — Louis Prolet, verrier, à Blaye (Tarn), et Clémence Gedaert, successeur à Wasquehal.

WATTRELOS. — Naissances. — Raymond Mongeons, cité du Pinson-Vert, 16 — Alphonse Dumont, rue du Crétinier, 83. — Jean et Marie Lagrez, rue de la Poste, 14. — Albert Aelek, 80 rue Félix Faure. — René Dupres, rue d'Andenarde, 251.

Publications de mariage. — Vanhuysse Albert, employé, et Marie Dedyn, sans profession, à Tourcoing. — Guillaume Plastain, employé des douanes, et Adrienne Leflont, sans profession. — César Tronis, surveillant de filature, et Sylvie Brouckewich, ménagère.

CITOYENS. — Naissances. — Marcel Sherville, cour du Tonkin, 4. — Jeanne Manot, rue Waldeck-Rousseau, 37. — Jeanne Nivrase, cour Marceau.

Publications de mariage. — Jules Hunte, macon, et Adèle Dumont, ménagère.

TOURCOING. — Naissances du 4 juin. — Marguerite Lagrand, rue de Menin, 173. — Marie-Thérèse Carron, rue Jacquard, 24.

Naissances du 5 — Marcel Blanchemine, rue d'Armentières, 33.

Publications de mariages. — Jean Scalabre, industriel, à Roubaix, et Marguer